

OPTION FACULTATIVE MUSIQUE

Lycée Descartes, Tours

Florence LE SIGNOR
Professeure de musique
florence.le-signor@ac-orleans-tours.fr

LA PRATIQUE MUSICALE APPORTE UN BIEN-ÊTRE NÉCESSAIRE

Dans une société bouleversée et confrontée à des défis nombreux (crises sanitaire, climatique et géopolitique, etc.), la musique apporte aux adolescents un bien-être particulièrement nécessaire.

Parce qu'elle mobilise le collectif, parce qu'elle est par essence spectaculaire et se donne à voir et à entendre, parce qu'elle invite au partage, la pratique musicale est un vecteur de lien social et d'expression de la sensibilité que cet enseignement valorise fortement.

UNIVERSELLE ET COMMUNE À TOUTES LES CULTURES

Universelle et commune à toutes les cultures, la pratique musicale tisse un lien fort entre la pensée et le corps : respiration, vocalité et mouvement.

Ainsi, les multiples bienfaits se constatent tant sur le plan artistique que sur le plan cognitif et social.

Développant l'estime de soi, l'altruisme, la concentration, la mémorisation et la rigueur, la musique est un facteur d'inclusion et de réussite scolaire.

LES COURS D'ÉDUCATION MUSICALE DÉVELOPPENT L'ESPRIT CRITIQUE

Au-delà d'une mobilisation de l'intelligence sensible chez les élèves, de l'expression artistique et de toutes les habiletés musicales, cet enseignement contribue à développer l'esprit critique.

Il permet d'investir le champ de l'éducation aux médias et à l'information et de guider les jeunes dans leur consommation d'objets culturels en les sensibilisant aux questions de droits (propriété intellectuelle).

Enfin, cet enseignement incarne et fait vivre les valeurs républicaines.

Il participe à la mise en oeuvre de l'enseignement moral et civique, et particulièrement des trois finalités qu'il poursuit : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique fondée sur une citoyenneté responsable.



FAIRE DE LA MUSIQUE

VOTRE RÉUSSITE

L'ORGANISATION HEBDOMADAIRE

L'option facultative MUSIQUE est prise en compte dans l'évaluation finale du baccalauréat dès la classe de Première et fait l'objet d'évaluations régulières.

Organisation du cours :

Un bloc de 2 heures hebdomadaires réparties de la façon suivante :

*1 heure de cours en classe (travaux d'écoutes musicales, débats, travail de l'oral...)

*1 heure de pratique vocale et/ou instrumentale en petits groupes.

En 1^{ère} et terminale, l'essentiel du travail est réalisé en classe, afin de ne pas surcharger les élèves.



CONCERTS

Les pratiques collectives (choeur et orchestre) permettent de mener à bien la création d'un spectacle musical qui donne lieu tous les ans à un concert dans le cadre du festival académique SCHORALIA (dans une salle de spectacle, avec des musiciens professionnels).

les élèves se produisent également au sein du lycée au cours de l'année scolaire.

CHORALE ET ORCHESTRE DU LYCÉE

PRISE EN COMPTE DES EVALUATIONS ET DU TRAVAIL

Toutes les activités musicales – y compris les concerts – font l'objet d'évaluations régulières. Ainsi, suivre l'option facultative musique au lycée Descartes permet de :

* Valoriser les bulletins et donc le dossier scolaire de votre enfant.

* Intégrer au maximum le travail musical des élèves à leur scolarité au lycée et donc à la prise en compte de leurs notes en musique pour leur bac – dès la classe de première - et leur dossier Parcoursup (notes et appréciations).

Grâce au travail sur l'expression orale et la prise de parole, l'option musique prépare également activement à l'épreuve du Grand Oral en fin de terminale.

PRISE EN COMPTE POUR LE BACCALAUREAT :

***Si opt. musique en 1^{ère} ET term = coeff 4**

***Si opt. musique en 1^{ère} OU term = coeff 2**



L'INSCRIPTION EN OPTION MUSIQUE

Vous devez demander l'option musique SUR LA FICHE D'INSCRIPTION de votre enfant au lycée (pour l'entrée en seconde) ou DANS LA FICHE DE RÉINSCRIPTION.

*EN SECONDE : une seule option facultative possible (sauf si vous faites également latin ou grec, vous pouvez demander à cumuler avec l'option musique - ce sont les textes officiels).

*EN PREMIERE : attention, possibilité d'une option facultative seulement ! (SAUF si vous faites également latin ou grec, vous pouvez demander à cumuler avec l'option musique comme en seconde).

*EN TERMINALE : Vous pouvez cumuler deux options facultatives.

L'option facultative musique est ouverte à TOUS les élèves qui aiment la musique.

Il n'est absolument pas obligatoire de jouer d'un instrument, une pratique vocale étant suffisante pour cet enseignement. Savoir lire une partition aide l'élève mais n'est pas obligatoire.

N'hésitez pas à accompagner votre demande d'un courrier.

Je me tiens à votre disposition par mail pour tout renseignement complémentaire.